

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 11/12

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Sac officiel pour les déchets incinérables

Dans sa séance du 5 décembre 2012, le Conseil communal de Goumoëns a accepté le concept de la taxe au sac.

Par conséquent, notre Commune adhère au système régional de taxe au sac proposé par les périmètres Valorsa, Gedrel et Sadec : 1 sac / 1 couleur / 1 prix / 1 région.

Dès le 1^{er} janvier 2013, dans notre Commune seuls les sacs officiels seront admis pour la collecte des déchets incinérables.

Les sacs officiels sont utilisés par l'ensemble des habitants de notre Commune, à l'exception des entreprises, qui, comme par le passé, paieront au poids la prise en charge de leurs déchets.

Les sacs officiels sont **disponibles depuis le 17 décembre 2012 au Marché d'alimentation « Le P'tit Marché »**.

Ils se déclinent en quatre tailles : 17, 35, 60 et 110 litres.

Contenance [litres]	Unités par rouleau	Prix du rouleau [CHF TTC]
17	10	10.00
35	10	20.00
60	10	38.00
110	5	30.00

Pour couvrir les frais liés à la gestion des déchets urbains tel que stipulé dans la loi, la Commune percevra également une taxe forfaitaire de Fr. 90.00 par habitant de plus de 18 ans.

Les modalités d'application des nouvelles taxes ainsi que les allègements sont fixés par le Règlement sur la gestion des déchets de la Commune de Goumoëns et annexes 1, 2 et 3 (édition décembre 2012), disponible fin décembre 2012.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter l'Administration communale au 021/886 15 20 ou au 0800 804 80 (numéro gratuit) ou encore, consulter les sites www.vaud-taxeausac.ch et www.responsables.ch

Stations Epuration (STEP)

Suite aux trop nombreux problèmes rencontrés dans nos stations d'épuration, nous rappelons une nouvelle fois ici **qu'il est strictement interdit de jeter dans les toilettes des cotons-tiges (Q-Tips), des serviettes hygiéniques, du papier autre que du papier WC, des préservatifs, des restes de nourriture, des médicaments, de l'huile etc. Ceux-ci doivent être mis à la poubelle ou apporter à la déchetterie, merci de votre collaboration.**

Pour tout renseignement complémentaire : <http://www.energie-environnement.ch>

La Municipalité